

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20111 - 77EME ANNÉE

L'accélération de la crise sociale et sanitaire souligne la pertinence des propositions du candidat soutenu par le PCR

Présidentielle : la réponse à l'urgence sociale priorité pour Fabien Roussel

Dimanche, le 1er tour de l'élection présidentielle aura lieu dans un contexte sans précédent : grave crise sanitaire, guerre en Europe et relance de l'inflation. Ceci appelle à voter massivement pour le candidat soutenu par le Parti communiste réunionnais. Fabien Roussel a en effet inscrit comme priorité dans son programme la hausse des salaires, des retraites et la garantie pour chaque étudiant d'avoir un revenu lui permettant d'être autonome, dans la dignité.

Dans un communiqué publié hier, l'OCDE a confirmé le retour à une inflation jamais vue en Occident depuis les années 1990. Avec la crise en Ukraine, cette situation va s'aggraver. La hausse du prix du gaz de 9 % au 1er avril touche la plupart des Réunionnais, celle d'autres prix des produits de première nécessité également.

Sur le plan social, La Réunion a franchi depuis longtemps le seuil de l'intolérable. C'est ce que rappelle la dernière étude de l'INSEE indiquant que la moitié des enfants réunionnais vivent dans une famille sous le seuil de pauvreté. La principale explication réside dans le chômage massif qui touche notre île depuis des décennies. La guerre en Ukraine va accentuer les difficultés.

Depuis 2 ans, La Réunion est touchée par les conséquences de l'importation de l'épidémie de coronavirus. Le bilan est désastreux, avec plus de 700 morts. Cette crise sanitaire a mis en évidence l'impact de la politique de casse sociale mise en œuvre par les gouvernements qui se succèdent. Les moyens manquent pour soigner correctement la population.

Pendant ce temps, les bénéfices des entreprises du CAC 40 sont en constante augmentation. La crise permet à une infime minorité d'engranger des profits rarement vus. Tout ceci impose une remise à plat urgente.

Des moyens pour vivre dignement

Le Parti communiste réunionnais a décidé de soutenir la candidature de Fabien Roussel, secrétaire national du PCF. Ce soutien va au-delà des liens de solidarité entre les deux organisations depuis la fondation du PCR en 1959. Il s'explique également par le contenu du programme du candidat communiste.

Fabien Roussel propose :

Le SMIC à 1500 euros par mois

Pas de retraite en dessous de 1200 euros par mois 850 euros par mois pour tous les étudiants afin qu'ils puissent étudier sans être obligés de travailler

Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 30 %

Retrouver l'espoir

Ce sont autant de mesures qui apportent une réponse concrète et rapide à l'urgence sociale. A cela s'ajoute des créations massives de postes dans la fonction publique, ainsi que la marche vers la transition écologique, elle aussi pourvoyeuse d'emplois.

Fabien Roussel rappelle que l'argent existe pour financer toutes ces mesures : les profits des bénéficiaires de la crise. Des dizaines de milliards d'euros échappent chaque année à l'impôt alors que les victimes de la crise sont stigmatisées. Fabien Roussel sera le président de la dignité retrouvée, avec pour chacun un revenu suffisant pour traverser cette période de crise et pour la jeunesse réunionnaise, des perspectives d'avenir autres que l'exil ou le chômage.

Edito

Grande-Synthe : le tribunal attend les mesures de l'État sur le climat

Saisi par Grande-Synthe, commune du littoral du Nord, le Conseil d'État avait donné en juillet neuf mois au gouvernement français pour « prendre toutes mesures utiles » afin de ramener les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, à un niveau compatible avec les objectifs de la France. Soit une baisse de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990.

À quelques jours de l'échéance, le gouvernement n'avait pas transmis de dossier exposant les mesures prises pour respecter l'injonction de la justice. Toutefois le gouvernement peut légalement ne pas justifier de ses actions. S'ils ne demandent pas formellement au Conseil d'État l'apport de preuves par l'État lui-même, ce dernier n'est pas censé en apporter ». Le Conseil examine de son propre chef la situation. Le dossier judiciaire ne connaîtra donc pas a priori de rebondissement jeudi. Une fois les actions du gouvernement examinées, le Conseil d'État pourra rouvrir l'instruction du dossier et convoquer une nouvelle audience entre les parties. Le tout devrait durer plusieurs mois. De son côté, Corinne Lepage, avocate de la commune et elle-même ancienne ministre de l'Environnement, entend demander au Conseil de constater la carence de l'État et prononcer à son encontre une astreinte financière. « Je suis dubitative » sur la possibilité pour le gouvernement de répondre à l'injonction, dit-elle. D'autant qu'il avait par avance inclus dans son argumentation les effets attendus de la loi « Climat et résilience », adoptée en août. Loi qui porterait « dans le meilleur des cas » la réduction des émissions à 38%, souligne l'avocate. Et de résumer : « S'il n'y a rien de plus, ils sont complètement dans les choux ».

Dans cette affaire, la ville de Grande-Synthe (Nord) et son maire de l'époque, Damien Carême, ont attaqué le refus du Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour respecter les obligations climatiques de la France. Les requérants avaient été rejoints dans leur action par les villes de Paris et de Grenoble, ainsi que par les quatre associations écologistes (Notre Affaire à tous, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France et Oxfam France) à l'origine

de l'Affaire du siècle, l'autre grand contentieux climatique en cours devant les juridictions françaises. Par une première décision en date du 19 novembre 2020, qualifiée de « tsunami juridique » par les professeurs de droit Béatrice Parance et Judith Rochfeld, le Conseil d'État a admis la recevabilité des requêtes des villes de Grande-Synthe mais aussi de celles de Paris et de Grenoble. Surtout, il a constaté le non-respect du budget carbone de la France pour la période 2016-2019 et donné un délai de trois mois au Gouvernement pour qu'il donne la preuve de sa capacité à atteindre l'objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Un objectif qui, entre-temps, a été rehaussé par l'Union européenne qui vise maintenant une réduction de 55 % pour cette même échéance.

Lors de l'audience qui s'est tenue ce vendredi 11 juin au Conseil d'État, le rapporteur public a conclu à l'annulation du refus implicite de l'État à agir. Mais, surtout, il demande à la Haute juridiction administrative de contraindre l'État à prendre sous neuf mois toute mesure permettant d'infléchir la courbe des émissions de GES produites sur le territoire national pour la rendre compatible avec les objectifs de réduction fixés par la loi énergie-climat du 8 novembre 2019. Le rapporteur public n'a, semble-t-il, pas été convaincu par la défense de l'État fondée principalement sur le projet de loi Climat et résilience encore en cours de discussion au Parlement. Il faut dire que pas moins de trois instances, le Haut Conseil pour le climat, le Conseil national de transition écologique et le Conseil économique, social et environnemental, ont jugé ce texte insuffisant. Par un mémoire réalisé avec l'aide du bureau d'études Carbone 4, les associations de l'Affaire du siècle ont également montré que les mesures actuelles adoptées par la France sont insuffisantes pour atteindre les objectifs climatiques qu'elle s'est fixée.

A l'échelle mondiale, 90 entreprises sont, à elles seules, à l'origine des deux tiers des émissions gaz à effet de serre. Les changements climatiques entraînés par ces émissions affectent tra-

giquement certaines populations dans le monde. Il est donc indispensable que ces entreprises changent de modèle économique et soient traduites en justice, et que les États, seuls à même de prendre des mesures à la hauteur du défi climatique, soient contraints à agir en modifiant le cadre réglementaire pour les entreprises et en accompagnant les transformations industrielles et sociétales à engager. Le levier juridique est un instrument qui permet de soutenir ces objectifs. Les coupables du dérèglement climatique doivent être tenus responsables des phénomènes climatiques extrêmes qu'ils engendrent (comme les tempêtes, les inondations ou les sécheresses extrêmes, la montée des eaux...) et qui ont déjà fait de nombreuses victimes, généralement parmi les populations les plus pauvres du globe qui, de par leur mode de vie, sont aussi les moins responsables du dérèglement du climat. Les inégalités climatiques recourent bien souvent les inégalités économiques, que ce soit à l'échelle mondiale ou à celle des pays. Face à ce scan-

dale, le mouvement pour la justice climatique a pris de l'ampleur. Sa revendication consiste à demander des comptes aux industries et entreprises climaticides pour les dommages irréversibles qu'elles provoquent, c'est-à-dire à les tenir juridiquement responsables des dégâts humains et environnementaux dont elles sont la cause. En effet, les dégradations environnementales constituent des violations des droits fondamentaux, comme le droit de vivre dans un environnement sain ou encore le droit à la santé.

"Notre génération peut être la première à mettre fin à la pauvreté - et la dernière génération à lutter contre le changement climatique avant qu'il ne soit trop tard." Ban Ki-moon

David Gauvin

« Shak bourik i oi son pti konm in shoal de cours » : In kozman pou la rout

Médame zé Mésyè, la sossyété, koze èk mwin sé koze èk in kouyon, mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami nou bande zumin, ni trouv noute zanfàn lé admirab é tanmyé lé konmsa pars si nou téi oi zot défo pou komanssé, i voudré dire noute zyé la pi lo zyé d'lamour pou nou togarde azot. Kan zot i grandi sé in n'ote afèr, mé toultan ké zot lé pti lé konmsa, antouléka pou la majorité bande zanfàn é pou la majorité bande paran.

Mi pé pa dire azot si bande zanimo lé konmsa galman, mé antouléka l'ariv amwin oir plizyèr kalité sinz avèk zot pti, ébin mwin lé paré pou juré ké zot ossi zot i rogarde zot pti avèk lo zyé d'lamour. Dizon dsi lo poinnvizé-la, mi pé dire zot lé si tèlman pré d'nou é rossanblan é paran ké lé normal zot lé konmsa.

Alé ! mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Késtyon-répons 2 : Zot i yèmré pa k'i plante de ri an gran kantité issi La Rényon ?

Mézami fitintan labèssman l'moune par la kolonizassion lété si tèlman for ké nou té fini par kroire k'issi La Rényon i yinpabou fé arien. Plante do ri ? Konte pa dsi la tère noute péi, le lo noute péi, téi kri tire dovan in plantassion d'ri. Téi vé pa kif é sa, ditou, ditou, ditou.

Poitan dopi noute listoir la komanssé la komanss plante do ri é bande voyajèr i rakonte koman dan la Plène Sin-Pol l'avé bande karo d'ri. Pa pou done manzé bande zésklav pars zot téi doi kontante azot avèk bande kassav é souvan dé foi bande galète manyok mov é kalité.

Antouléka pou bande blan téi plante do ri ziska k'in zour la désside fé linportassion d'ri é obliye la plantassion do ri dann noute péi. Aprésa suivan la pèryode la plante do ri pa an grande kantité, mé an pti kantité. Alor kan l'avé in guère nou té bien annuiyé pou ranpli noute bouzaron. Fé koze bande zansien, mi jure zot néna dé shozze a dir !

Mi rapèl in zour in kamarade Boi d'nèf – son pti nom lété Toto, Toto Nirlo – apré triye son ri épi téi larg bande grin anbalé dann zot paye atèr é landroi li téi triye son ri, l'avé touzour in pti kouran d'lo. Si tèlman la poussé, la grandi épi la done zépi. Li téi doi même amenn sa Témoignages mé konm mwin la kite La

Rényon in pé d'tan, mi koné pa si son bouké zépi l'ariv biro nout zoinal dann la ru Maréchal Leclerc. Mi panss l'arivé mé na pi pèrsone pou rakonté.

An touléka mi koné koté d'Sin-Pyère la plante do ri la même roganize in filière, mé bande zinportatère, la bèss lo pri d'ri é in pé la larg lo kor. Néna dé-troi somenn mwin la vi dann télé té apré fé in rékolt de ri, in gayar kalité ma foi. Astère bande militan la kiltire do ri l'apré goumante pézapé la grandère zot karo d'ri kissoi laba sinte – anne, kissoi dan lé o Sin-Pol, kissoi d'ote landroi ankor.

An touléka, ni koné issi i pé plan te de ri, é la tère La Rényon lé pa diskalifyé pou sa. Alor kossa i fé ? Mi pans i fo plante do ri-la é bande kominis kissoi militan, kissoi sinpatizan, i doi rante dan la danss. Si noute parti i di k'i fo fé sa, alon fé ! Nou v'arivé mo bande dalon !

La Rényon noute péi – PCR noute parti.

Justin